



CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION

Pris en application des articles L231-2 et L231-3 du Code du sport.

Les arts martiaux pratiqués à l'Académie Pythagore sont des disciplines sportives à contraintes particulières pour lesquels le combat peut prendre fin par K-O, ou évanouissement. Vous devez donc légalement fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la discipline concernée, **datant de moins d'un an** à la date de la demande de la licence.

Je soussigné, Docteur

Certifie avoir examiné :

Nom

Prénom

Né(é) le :

et atteste que son état de santé actuel ne présente pas de contre-indication à la pratique du :

☐ Self défense, ☐ Jiu-Jitsu Brésilien, ☐ Grappling / NoGi, et/ou ☐ MMA

☐ en loisir et ☐ **en compétition.**

Date

Cachet et Signature du médecin